

Réflexions naïves sur les devenirs migratoires

Par : Hassan RAHMOUNI
Professeur, Université Hassan II.
Avocat, Barreau de Casablanca.
<http://www.hassanrahmouni.com>

Il s'agit là des propos d'un sage retraité. Analphabète certes, mais à l'expérience sensiblement enrichie par plusieurs années de labeurs endurcis par l'adversité de ses multiples terres d'accueil européennes. A l'allure d'un caïd soigneusement allongé sur un espace verdâtre méticuleusement choisi à l'ombre d'un somptueux cèdre de l'Atlas, il passe l'essentiel de ses journées de vieux retraité entouré d'une demi-douzaine de jeunes villageois desoeuvrés, tous aussi incultes les uns que les autres, mais tous tentés par ce qui, clairement à leurs yeux, constitue l'extraordinaire aventure de l'exil.

Notre héros de circonstance a fait partie de cette première vague de jeunes émigrants partis en Europe, dans le cadre de ce qui fut par la suite dénommé « les Trente Glorieuses de l'Immigration »^[1], renflouer les besoins pressants d'une économie européenne de reconstruction, avide de main d'œuvre dévouée et particulièrement dévoratrice d'énergies humaines resplendissantes de par leur jeunesse et leurs forces musculaires. Ce fut une génération pour laquelle la simple obtention d'un passeport suffisait alors pour se retrouver outre méditerranée. La notion de visa était alors quasi inexistante. Nombreux étaient alors les jeunes lycéens, qui pour leurs vacances d'été se lançaient sans le moindre sou dans les méandres de l'aventure européenne et rentraient au bercail suffisamment convaincus des bienfaits de l'attrait de cet Eldorado européen. D'autres, plus nombreux, choisissaient carrément le chemin de l'exil débouchant sur une installation qu'ils estimaient alors définitive. C'est dire qu'à l'époque aucune embuche n'entravait les innombrables flux migratoires. Bien plus, les services gouvernementaux compétents s'activaient ardemment pour en faciliter le processus à tout prétendant, quel qu'en puissent généralement être le profil social ou les qualifications professionnelles.

Vus à travers les prismes de l'amère réalité migratoire contemporaine, ces jours semblent bien lointains, sinon sensiblement chimériques.

Tikiouine, notre héros sagement rentré au bercail, est originaire d'un petit village perché sur les cimes du moyen Atlas marocain. Avant son départ, et à défaut d'activité lucrative rémunératrice, il passait la plupart de ses journées à mener paître et à surveiller quelques vaches et brebis appartenant à un oncle lointain, contre quelques maigres bribes en guise de compensation. C'est dire que lorsque l'occasion pour le départ s'était présentée, il n'hésita pas un seul instant à se joindre à ses deux camarades d'enfance, qui avaient alors eu vent de l'ouverture, par les services locaux d'emploi dans la petite ville voisine, de listes pour le recrutement de potentiels candidats au départ. Quelques simples formalités remplies et le voilà traversant le détroit vers une destination qui, quoiqu'inconnue au départ, allait consommer l'essentiel de son âge adulte. Admis récemment à la retraite, le voilà partageant ses souvenirs avec moult de néophytes, soucieux de surmonter l'ennui de l'inactivité et meubler leurs interminables journées atlassiennes.

I. Propos Introductifs :

« Vous semblez croire vous autres jeunes villageois... » contait-il d'un air apparemment savant à ceux qui voulaient bien l'écouter « ...que la solution de vos problèmes de chômage réside dans l'inéluctable départ vers des contrées lointaines dont vous ne savez pas grand-chose ». Et de continuer d'un air assez hautain et savamment connaisseur « nombreux sont ceux qui parmi vous sont prêts à vendre les maigres biens légués par leurs ancêtres pour satisfaire l'appétit dévorant des organisations occultes érigées de nos jours en passeurs

professionnels. Au risque de vous décevoir, permettez-moi de vous conter mon amère histoire, pourvu que quelques uns de ses modestes enseignements puissent vous dissuader d'entreprendre ce dangereux saut dans les ténèbres de l'inconnu ».

II. Les aléas de la traversée :

Autrefois nous étions les bienvenus nous autres villageois analphabètes issus des ex-colonies. Nous répondions exactement à leurs besoins de l'époque en main d'œuvre non avertie. Certains même étaient les bienvenus pour s'accoupler avec quelques unes de leurs visages pâles délaissées fondant ainsi des familles appelées à générer une descendance en mal d'identité. Nos titres de transport nous étaient intégralement payés ; de même que nous étions apprivoisés des gîtes relativement acceptables. Mais tel n'est de nos jours malheureusement plus le cas. De multiples murs de blocage ont été érigés. Outre la quasi impossible obtention d'un visa dont la procédure ressemble plus à un parcours du combattant, une sélection draconienne des profils préside au choix des quelques rares et heureux élus. Le reste quant à eux, n'ont plus que le choix entre une simple renonciation résignée et un plongeon dans les méandres de l'inconnu que peut leur faire subir l'option d'une traversée clandestine.

Et de l'interrompre, un jeune villageois en mal d'aventure : « Mais tout le plaisir est là! C'est comme dans les films d'action ! Vous m'imaginez, bravant tous les dangers et 'comme cestuy-là qui conquit la toison' [2], réussir à m'installer outre mer, fonder une famille et ne revenir déguster mes vacances que les poches pleines ! »

Ce n'est pas évident mon fils, mais encore faut-il pour ce faire, réussir une traversée sans encombres. D'aucuns peuvent vous compter de nos jours les embuches que rencontrent les milliers de candidats à l'émigration clandestine. De véritables mafias se sont emparées de cette activité au lucre relativement facile présidant ainsi au devenir incertain de plusieurs hordes d'ignorants candidats à l'émigration clandestine. Quand ce n'est pas la mer qui s'en occupe elle-même, ce sont les brigades de gardes côtiers des pays riverains de la méditerranée qui s'en chargent, avec comme résultat presque inéluctable le renvoi dans leurs pays de départ ! Tu le vois là le bonheur ressenti par Ulysse à son retour ? En tout cas pas moi !

« Alors ! », l'interpela le jeune en mal d'aventure, « quel crédit accorder aux paroles quasi populaires de cette célèbre chanson 'Raï' dont les refrains sont partout scandés par notre jeunesse nord-africaine "'Al babor a mon amour, sors moi de la misère'" ! Est-ce que tout ce monde se trompe d'après toi? N'y-a-t-il pas un vrai malaise dans nos contrées chéries au point où leur serait préféré tout départ même incertain ? ».

« Imaginons un seul instant que vous puissiez avoir raison », lui rétorqua le vieux sage d'un air désabusé! Et quand bien même quelques rares élus parviennent à passer par les mailles du filet côtier, s'installe généralement alors une véritable traque à l'homme qui se couronne souvent par l'arrestation et le refoulement. Mais imaginons quelques instants, pour vous faire plaisir, quelques exemples de traversées qui puissent miraculeusement s'avérer concluantes.

III. La condition d'immigré :

Vous voulez partir ? Sans que je ne sois nécessairement d'accord avec vous, je me dois de respecter votre choix ! Mais je me dois également de vous esquisser une image approximative de ce qui peut vous attendre là bas.

Quel que soit le motif de votre départ, il ne peut que s'inscrire dans l'une des catégories déjà analysées par les chercheurs: à l'origine, les mouvements migratoires sont mus par une multitude de facteurs d'inégale importance, la dégradation de la situation économique et sociale dans les pays de départ n'en étant pas des moindres ; et je sais que vous êtes tous issus

de milieux très défavorisés. Viennent également s'y ajouter les aléas générés par la forte croissance démographique, la surpopulation, le taux élevé du chômage et l'inégale répartition des revenus. Là encore, il est de notoriété publique que vous appartenez presque tous à des familles nombreuses et que vos ressources de subsistance sont très en deçà du seuil de pauvreté. Dans d'autres cas, ce sont les catastrophes naturelles, les conflits armés et/ou les épurations ethniques qui président au besoin de déplacements massifs de populations, dont certaines franges tentent tant soit peu l'aventure de l'exil vers les pays du nord de la méditerranée. Ça peut ne pas être votre cas à tous, mais imaginons que ça puisse l'être. L'image s'assombrit davantage lorsqu'on y ajoute les vellétés de violation des droits de l'homme dans certains pays d'origine ainsi que la persistance de faibles niveaux de gouvernance. Pour cet aspect des choses, permettez au modeste retraité que je suis de ne pas se prononcer car, ayant longtemps vécu sous d'autres cieux, ma connaissance de la réalité locale n'est que celle qui est véhiculée par les médias et/ou colportée par les racontars. Et de ce fait la réserve s'impose de fait et de droit.

Alors, imaginons que du fait de l'un ou de l'ensemble de ces aléas, vous soyez candidat au départ à l'affût d'une amélioration potentielle de votre situation socio-économique dans votre future terre d'accueil. Cela est votre droit le plus absolu ! Imaginons également que vous ayez réussi votre traversée, légale ou clandestine, et que vous ayez réussi à vous installer ! Vous ne ferez tout d'abord partie ni de la catégorie de 'migrations de métiers' ni de celle de 'migrations prolétaires'. Dépourvu de toutes aptitudes professionnelles, à l'instar des milliers d'autres candidats potentiels au départ, vous ne viendrez que grossir les rangs de ce sous prolétariat étranger vivant à la sauvette de petits métiers clandestins ou succombant à la facilité que peuvent faire miroiter les dangereux métiers peu louables qu'encadrent des mafias soigneusement déployées et hermétiquement soudées.

La notion de « *welfare to work* » impliquant autrefois que chaque individu fut d'abord jugé socialement à l'aune de son « utilité » et de sa capacité à travailler, n'est plus usitée de nos jours. Face à la crise, les pays d'accueil eux-mêmes éprouvent d'énormes difficultés à répondre aux besoins d'emploi exprimés par leurs propres ressortissants. Et de surcroît, l'ouverture des frontières européennes plus à l'Est rend la place des immigrants venant du sud encore moins désirable. C'est pourquoi de nos jours, l'accueil apparemment chaleureux d'autrefois a cédé la place à une indifférence progressivement teintée de rejet, sinon de xénophobie et de racisme. Et cela est grave !

Mais alors, s'exclama l'un des jeunes ayant longuement mûri l'idée de départ : « quel cas devons nous faire des informations qui nous parviennent sur ceux qui parmi nos cousins lointains ont réussi une intégration presque parfaite réussissant même (d'après ce que j'ai entendu) à se faire élire, à gagner beaucoup d'argent et à en rapatrier des parts assez significatives au pays natal ? D'ailleurs, au fait que signifie « se faire élire » ?

IV. Les nouveaux cycles d'intégration :

Se faire élire ? Je crois que je sais ce que cela signifie, répliqua le vieux sage analphabète retraité. Mon ex-patron m'en a parlé une fois. Au fait c'est comme au sein de l'entreprise où nous autres ouvriers désignons des délégués sensés défendre nos intérêts devant le patronat. Au fait, y est étroitement liée la notion de « droit de vote » !

Un jeune homme au regard apparemment perdu, les yeux écarquillés l'interrompît brutalement : « De quoi parlez-vous grand père ? Qu'est-ce que le 'droit de vote' ? Et qu'est-ce que le vote ? Je crois que je suis perdu là ! Je ne sais pas ce que cela a à voir avec nos projets de voyage ?

« Droit de vote » ? Lui rétorqua le vieux sage ! Ah Pardon ! Il m'arrive souvent d'oublier que dans nos contrées lointaines des acquis de la civilisation moderne, seule l'autorité

paternelle prime dans l'échelonnement d'exercice vertical de l'autorité. Là bas, heureusement pour eux, ce n'est ni le règne de l'arbitraire ni celui des trucages électoraux. Le spectacle politique y revêt une toute autre dimension ! Ils ont bien assimilé les enseignements de Rousseau qui considérait que « le pouvoir doit venir des individus eux-mêmes » [3] ainsi que ceux de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs [4]. De ce fait, le choix des gouvernants à tous les niveaux se fait selon les règles de la démocratie et sur la base des suffrages librement et démocratiquement exprimés. Au fait, c'est une manière d'impliquer un maximum d'individus dans la gestion des corvées publiques de manière à mieux endiguer leurs énergies potentiellement génératrices de troubles revendicatifs ! Comme ça, tout le monde y trouve son compte. Certains des pays d'accueil ont même innové en matière d'intégration des immigrés en acceptant qu'ils participent aussi à ce jeu électoral au vote et qu'ils puissent même participer à ce spectacle politique en présentant leurs candidatures à des fonctions électives ! C'est là pour quelques rares élus une apparence mirobolante qui occulte mal l'amère réalité vécue par les masses d'immigrés déshérités, dont résultent de nos jours, à défaut d'assimilation des plus prometteurs dans le cadre d'un 'brain drain' minutieusement orchestré, de franches velléités au rapatriement et à l'aide à la réinsertion dans les pays d'origine.

Et comme dans une franche volonté de mieux enfoncer le clou de sa désaffection, il continua sans ménagement « d'ailleurs, un jour, l'un des 'toubibs' qui d'habitude soignait leurs malades 'mahboul's' m'a confié sans la moindre hésitation alors que je l'aidais à laver les saletés de sa voiture : 'Tu sais ! Vos sociétés maghrébines et celles mêmes des fins fonds post sahariens lointains ne nous veulent pas de bien ! Elles ne nous envoient que des individus ratés, dépourvus de toute scolarité et dont rien de bon ne peut être attendu lorsqu'on sait pertinemment qu'il s'agit d'individus qui en tout cas n'ont pas grand-chose à perdre et qui bravent tous les dangers au risque de leur propre vie afin d'atteindre nos cotes européennes». Un silence glacial sembla alors s'installer au sein de ce petit groupe de jeunes désabusés, dont l'un qui semblait plus réceptif aux dires éloquentes de notre sage aux pieds nus s'exclama sans retenue « Je crois qu'il a raison quelque part ! Qu'avons-nous à leur offrir qui nous rendrait si utiles et désirables? Ne devrions-nous pas veiller d'abord à améliorer nos capacités productives afin de rendre notre apport potentiel plus compétitif et mieux désirable ? Où plutôt, ne devrions nous pas mieux chercher à servir nos sociétés locales avant de penser aller renflouer les rangs de sociétés qui n'ont plus guère besoin de notre plus value potentielle et si minime soit-elle». « C'est exactement ça » enchaina le vieux sage ! « D'ailleurs, les sociétés européennes concernées ont elle mêmes défini de nouvelles politiques de réinsertion et cherché à établir de nouveaux accords de réadmission avec leurs partenaires dont sont issus les différents flux migratoires ».

V. Mesures de réinsertion et accords de réadmission :

Les pays membres de l'UE, principaux destinataires de l'émigration maghrébine se sont attelés depuis presque deux décennies à élaborer et à mettre en œuvre une politique de coopération avec les pays d'origine des flux migratoires. Tous les États membres de l'Union européenne (UE) étant affectés par les flux migratoires internationaux ont alors convenu de mettre en place au niveau de l'UE une politique commune en matière d'immigration. Les propositions que la Commission européenne avait alors présenté en vue d'élaborer une telle politique ont pour la plupart été intégrées à la législation de l'UE. Leur objectif principal a été de parvenir à gérer les flux migratoires grâce à une approche coordonnée prenant en compte la situation économique et démographique de l'UE. Conscients qu'une nouvelle approche en matière de gestion des flux migratoires était indispensable, les dirigeants de l'UE ont défini, lors du Conseil européen d'octobre 1999 à Tampere (Finlande), les principes de base d'une politique commune de l'UE en matière d'immigration. L'approche ainsi convenue a, par la suite été entérinée en 2004 avec l'adoption du programme de La Haye, lequel fixe des objectifs en vue du renforcement de la « liberté » (sic), de la sécurité et de la justice (re-sic) dans l'UE pour la

période 2005-2010. « C'est donc plus de préoccupations de sécurité qu'il s'agit alors » fit remarquer au passage un jeune 'hitiste' à peine barbu, sans que sa réflexion ne génère de commentaire parmi l'audience étant donné la gravité des propos ainsi avancés. Et de continuer, le vieux sage enchaîna sans transition :

La Commission européenne avait par ailleurs déjà présenté en juillet 2001 une proposition de directive sur les conditions d'admission et de séjour des travailleurs de pays tiers. Toutefois, en raison des divergences de vues entre États membres sur la question, les négociations n'ont alors pas pu déboucher sur l'adoption d'un texte législatif. La Commission a alors relancé en 2005 le débat sur la nécessité de définir des règles communes en matière d'admission des immigrants économiques avec la publication d'un « *livre vert sur une approche communautaire de la gestion des migrations économiques* ». La consultation ainsi entamée a alors conduit à l'adoption, en décembre 2005, d'un « *programme d'action relatif à l'immigration légale* » [5] qui énumère les mesures et les initiatives législatives que la Commission entend prendre afin d'assurer un développement cohérent de la politique de l'UE en matière d'immigration légale (dont notamment la garantie des droits, dans un cadre commun, à tous les ressortissants de pays tiers occupant un emploi légal et déjà admis dans un État membre, la définition des conditions d'entrée et de séjour des travailleurs hautement qualifiés, des travailleurs saisonniers, la définition des conditions d'entrée, de séjour et de résidence temporaires des personnes transférées au sein de leur entreprise ainsi que les conditions d'entrée et de séjour des stagiaires rémunérés).

Elle a également défini un programme d'action articulé essentiellement autour de cinq vecteurs considérés comme porteurs en matière de renversement potentiel des flux migratoires:

- La réduction de la pauvreté dans les pays d'origine,
- L'encouragement du développement économique et social durable,
- L'intégration des économies des pays partenaires dans l'économie mondiale,
- Le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit,
- Le respect des droits de l'homme.

Ainsi ont alors été forgées de nouvelles notions de « migrations circulaires » et de « migrations de retour », impliquant notamment l'autorisation accordée aux candidats au retour à conserver leur statut dans leur ex-pays d'accueil, à bénéficier de visas à long terme et à entrées multiples ainsi que la possibilité d'obtenir de manière prioritaire de nouveaux permis de séjour en vue d'un nouvel emploi le cas échéant. L'outil financier en vue de la réintégration dans le pays d'origine n'a non plus pas été négligé. C'est dire que tout un éventail de mesures est envisagé en vue de remercier d'une manière ou d'une autre ceux dont une Europe en crise ne veut plus ou tout au moins ne peut plus accueillir à bras ouverts sur son sol !

N'est-il pas alors opportun d'en conclure comme le fait malgré tout sans remord mais non sans peine notre vieux sage de circonstance « *qu'il est en fin de compte succulent ce goût amer de nos olives locales* » !

Hassan RAHMOUNI
Casablanca, le 9 Novembre 2009.

[1] - « Les Trente Glorieuses de l'Immigration » (1945-1975).

[2] - **Joachim DU BELLAY** « *Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage...* » (1552)

[3] - **Jean-Jacques ROUSSEAU** « *Discours sur les Sciences et les Arts* » (1750) et « *Du Contrat Social* » (1762).

[4] - **Charles De MONTESQUIEU** « *De l'Esprit des Lois* » (1758).

[5] - <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52005DC0669:FR:NOT>